

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 13 OCTOBRE 2022 à 20 h 30

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 06/10/2022
Date d'affichage : 06/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le JEUDI 13 OCTOBRE, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, dans la salle communale « Maison du Temps Libre » de Thaon, conformément à la délibération n°2021/45 du 14/10/2021.

Etaients présents : M. Richard MAURY, Mme Isabelle BONAMY, Mme Patricia LEPLAY, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Lydia MARCHAT, M. Xavier DUHAMEL, M. Arnauld de RUDDER, Mme Annie MICHEL, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Ludovic AVENEL-VOISIN, M. Mathieu BAUDRY, et Mme Kris MARGUERITE.

Excusés : M. Emmanuel GOSSIEAUX, ayant donné procuration à Mme Patricia LEPLAY
Mme Catherine RIVIERE, ayant donné procuration à Mme Anne-Marie BELIARDE
M. Gwénoél BOURLES, ayant donné procuration à M. Jean-Pierre ISABEL
M. Guillaume DAUMER, ayant donné procuration à Mme Isabelle BONAMY
Mme Céline LETONDEUR ayant donné procuration à M. Arnauld de RUDDER
M. Erwan MENESES ayant donné procuration à M. Mathieu BAUDRY
Mme Ségolène LETELLIER, ayant donné procuration à M. Richard MAURY

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BONAMY

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Maury demande l'autorisation d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Modification des horaires d'éclairage public
- Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

Approbation du compte-rendu du 8 septembre 2022

Le compte rendu de la réunion du jeudi 8 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : composition du Conseil d'Administration

Il est rappelé que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Thaon est composé :

- du Maire qui en est le Président de droit
- de cinq membres élus en son sein par le Conseil Municipal
- de cinq membres nommés par le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Considérant que deux membres élus par le Conseil Municipal le 02/06/2020, ont démissionné de leur fonction de membres du CCAS,

Considérant que le principe de parité « élus - nommés » doit être respecté,

Il convient de procéder à l'élection d'une nouvelle liste de cinq membres élus,

Une liste de cinq Conseillers Municipaux candidats est présentée :

- Monsieur Ludovic AVENEL-VOISIN
- Monsieur Xavier DUHAMEL
- Madame Ségolène LETELLIER
- Madame Kris MARGURITE
- Madame Annie MICHEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles.

Nombre de votants : 19
Bulletins blancs : 5
Exprimés : 14
Suffrages Pour la liste présentée : 8
Suffrages Contre la liste présentée : 6

Proclamation du résultat :

- Monsieur Ludovic AVENEL-VOISIN
- Monsieur Xavier DUHAMEL
- Madame Ségolène LETELLIER
- Madame Kris MARGURITE
- Madame Annie MICHEL

sont proclamés élus pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS de THAON.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des cinq nominations qu'il a prononcées :

- Madame Sylvie GUIBON, représentante de l'UDAF
- Madame Yvette KERHERVE, représentante des personnes handicapées
- Madame Odile MEDING, représentante des personnes âgées
- Madame Josiane POLICE, représentante de l'aide à domicile
- Madame Jean-Noël BOIXIERE, représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion

Le mandat de ces dix personnes durera jusqu'au renouvellement du Conseil Municipal prévu en 2026.

Vote pour la création d'un poste de Conseiller Délégué au CCAS

Point retiré de l'ordre du jour par Monsieur le Maire.

Vote pour une rupture anticipée du bail commercial du local 6 rue de Barbières à Thaon

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail commercial a été conclu avec Madame Jennifer CHRISTOPHE le 4 janvier 2016 commençant à courir le 1^{er} janvier 2016 pour se terminer le 31 décembre 2024, afin qu'elle y exerce son activité de coiffeuse.

Madame Jennifer CHRISTOPHE a mis fin à son activité et souhaite une rupture anticipée de son bail commercial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de déroger aux dispositions de l'article L145-9 du Code du Commerce auquel le bail commercial est soumis, en acceptant la résiliation anticipée dudit bail commercial dans les meilleurs délais,
- donne l'instruction au Cabinet Billet Giraud, gestionnaire des biens de la commune, de mettre en œuvre la procédure de rupture amiable.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Vote pour le choix des entreprises pour la construction d'un forage au Stade Claude Marin

Monsieur le Maire présente les devis établis par les entreprises contactées pour la réalisation d'un forage d'eau au Stade Claude MARIN, rue de l'Ormelet à THAON :

Entreprise	Désignation des travaux	Prix HT	Prix TTC
NORMANDIE FORAGE Verson	Création d'un forage d'eau à la profondeur estimative comprise entre 40 et 60 mètres en marteau fond de trou et installation de pompage	17 131.25 €	20 557.50 €
LECHEVALIER Terrassement Le Fresne Camilly	Tranchée, évacuation des excédents de terre, Fourniture et pose d'un regard 60/60 avec couvercle béton Dépose de bordures et repose après tranchée faite et réfection d'un enrobé	2 795.00 €	3 354.00 €
VIEL Stéphane Plomberie Moulins en Bessin	Pose d'un piquage avec vanne d'arrêt sur conduite d'arrosage automatique pour permettre le raccordement du forage	477.95 €	573.54 €
Coût total du projet		20 404.20 €	24 485.04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ approuve le projet de réalisation d'un forage d'eau sur le Stade Claude Marin,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer les devis présentés :
 - SARL Normandie Forage, pour un montant de 17 131 .25 € HT,
 - SARL Lechevalier Terrassement pour un montant de 2 795.00 €HT,
 - Entreprise Viel Stéphane, pour un montant de 477.95 € HT,
- ✓ précise que les crédits nécessaires à la réalisation du projet sont inscrits au budget communal 2022 pour un coût total de 20 404.20 € HT, soit 24 485.04 € TTC,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

TRANSFERTS DE CREDITS, décision modificative

Point reporté à une prochaine réunion.

Communauté Urbaine Caen la Mer

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées sur l'évaluation des charges liées au transfert des équipements aquatiques : piscine Sirena de Carpiquet et piscine Aquabella de Ouistreham - Rapport d'évaluation du 7 septembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 7 septembre 2022 afin de se prononcer sur l'évaluation des transferts de charges et de produits suite à la délibération de la Communauté Urbaine Caen la Mer du 23 juin 2022 déclarant d'intérêt communautaire la piscine SIRENA de Carpiquet et la piscine AQUABELLA de Ouistreham.

La CLECT s'est donc prononcée sur les montants des charges nettes transférées concernant les communes de Carpiquet et Ouistreham.

Le coût total des charges nettes annuelles au titre du transfert des équipements aquatiques est évalué à 566 735 €, soit un montant de 328 670 € pour le centre aquatique et bien être SIRENA de Carpiquet et un montant de 238 065 € pour la piscine AQUABELLA de Ouistreham.

Le rapport complet de la CLECT est annexé à présente délibération.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le rapport n°1-2022 relatif au transfert de charges des équipements aquatiques : piscine SIRENA de Carpiquet et piscine AQUABELLA de Ouistreham.

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

VU l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport n°1-2022 de la CLECT du 7 septembre 2022,

CONSIDERANT que les conseils municipaux des communes membres doivent délibérer pour approuver les évaluations des transferts de charges et de produits afin de permettre à la Communauté Urbaine de fixer le montant des attributions de compensation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération fixant le coût net des charges transférées pour les piscines SIRENA de Carpiquet et AQUABELLA de Ouistreham,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Information diverses :

- Suite à une Cyberattaque toutes les commissions d'octobre sont supprimées.
- Rappel de l'interdiction des démarchages en vue d'obtenir des étrennes de fin d'année par les prestataires et l'ensemble du personnel de collecte des ordures ménagères. Un appel à la vigilance des habitants sera diffusé sur Citykomi.
- Transports Twisto : le commune de Thaon rappellera à la commission Mobilité de novembre son souhait du prolongement de la ligne 23 et/ou de prévoir une ligne Twisto Flex se rendant jusqu'au Campus 2.
- Reconduction de la redevance incitative sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères jusqu'en 2026 pour les anciennes communes membres du SIDOM.
- Gémapi : nouvel impôt pour les risques de submersion et d'inondation : 40€ par habitant/an

Caen Normandie Métropole : information sur le Plan Climat Air Energie Territorial

Monsieur Xavier Duhamel expose la plaquette « Plan Climat Air Energie Territorial » (PCAET) réalisée par Caen Normandie Métropole. Le PCAET est l'outil de mise en œuvre au niveau local des engagements nationaux de réduction des gaz à effet de serre, pris notamment dans le cadre des accords de Paris. C'est un projet de développement durable, adapté à un territoire, qui programme les actions opérationnelles à réaliser dans les 6 prochaines années pour contribuer à réduire localement les émissions de gaz à effet de serre.

Informations diverses de la Préfecture du Calvados

Réponse de Monsieur le Préfet suite au courrier adressé par Monsieur le Maire concernant les difficultés rencontrées par les Ukrainiens et leurs accompagnateurs, pour effectuer des démarches administratives à la Préfecture.

Modification des horaires d'Eclairage Public

Proposition d'extinction le soir à partir de 22 h au lieu de 23 h. Mise en place au plus tôt après les vacances de la Toussaint. Extinction des vendredis et samedis soir à revoir après consultation du SDEC Energie.

Affaires diverses

Information : à compter de novembre 2022, les réunions du Conseil Municipal auront lieu les 2^{ème} mardis de chaque mois. Prochaine réunion le 08/11/2022.

Un courrier sera adressé à tous les usagers des bâtiments publics pour les sensibiliser à faire des économies d'énergie.

Le Thaon des Loisirs, association dissoute après 16 années d'existence, remercie la commune pour son soutien par la mise à disposition des locaux communaux et les subventions accordées.

Altitude Infra Calvados gère le déploiement de la fibre dans le Calvados : www.fibre-calvados.fr

Le chantier de la médiathèque a été réceptionné le 15 septembre 2022. Le déménagement est en cours. Ouverture le 22 octobre 2022. Inauguration le vendredi 18 novembre 2022 à 18 h 00. Les bénévoles feront 5 propositions au Conseil Municipal pour dénommer la médiathèque lors de la prochaine réunion prévue le 8 novembre 2022.

Commission Culture :

- Madame Leplay fait le bilan financier des manifestations organisées par la commission Culture cet été. Elle informe qu'un marché de Noël aura lieu le 3 décembre 2022, en lien avec le Téléthon organisé avec le CCAS le même week-end. Les associations du village pourraient être associées à l'organisation du Téléthon.
- Projet de mise en place d'un marché le dimanche matin.

Madame Béliarde demande si des projets d'économie d'énergie sont prévus. Monsieur Isabel propose l'installation de Leds dans les projecteurs d'éclairage des stades, avec une aide financière du Conseil Départemental. Madame Bonamy demande que les horaires de chauffage des locaux soient ajustés aux heures d'occupation et que des robinets thermostatiques soient posés sur les radiateurs.

La CU Caen la Mer sera sollicitée pour nous accompagner dans ce dossier «énergie » et notamment pour la réalisation des diagnostics préalables.

Visite des terrains autour de la Vieille Eglise le 5 octobre dernier avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) et le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) pour étudier les possibilités d'aménagement. La création d'une mare est déconseillée au vu de la localisation des terrains et de leur composition. Des conseils d'entretien préservant la biodiversité ont été donnés aux agents communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-deux heures et trente minutes.